

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 6 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC (proc de C PASTRE), JY MEYER (proc de C FAURE), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, P GAILLARD, C HADDAD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, E SAUGET, J SOUBEYRAND (proc de S GENEST), JF DURAND, JC COURT, JY PONTHIER, P DUPONT, R MOULIN, D BERAL, G ANTONY, M GUYON, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de G SAUCLES), G FANGIER, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, B SOUCHE, M CEYSSON, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPELAS) et A LAURENT.

<u>Nombre de conseillers</u>
<u>En exercice</u> : 52
<u>Présents</u> : 35
<u>Procurations</u> : 7
<u>Votants</u> : 42
<u>Absents</u> : 10
Date de convocation : 30/10/2025

Secrétaire de séance : Jean-Luc ARNAUD

Absents : R KAPPEL, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, S CAVIGGIA, B TEYSSIER, J LAFFONT, J SEBASTIEN, V VANDUYNSLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non-votants : JP MARRON.

Objet : Soutien financier aux lauréates de la 5^{ème} édition de la grande exposition du Fabriqué en France au Palais de l'Elysée dans le cadre du projet DEFINNOV « Ardèche, Métiers du fil ».

Vu la renommée de la grande exposition du Fabriqué en France qui se tient au Palais l'Elysée dont le but est de mettre à l'honneur les entreprises, les artisans, les producteurs et les industriels qui s'engagent pleinement dans la fabrication française,

Vu la sélection de Charlène BOIT et Cécile GARNIER (« *Un Chiffon font font* ») dans le cadre du projet DEFINNOV « Ardèche, Métiers du fil » à la 5^{ème} édition de la grande exposition du fabriqué en France au Palais de l'Elysée qui vont exposer leur produit « Elégance à l'ardéchoise, le veston de berger brodé » les 15 et 16 novembre 2025,

Vu leur demande de soutien pour financer les dépenses de transport, d'hébergement et de restauration de leur séjour à Paris, en lien avec la mairie d'Aubenas,

Vu les stratégies économique et touristique validées par le Conseil Communautaire et identifiant le soutien à la filière des métiers d'art dans les actions à promouvoir,

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 28 octobre 2025,

Considérant que Charlène BOIT et Cécile GARNIER, artisanes d'Art de l'entreprise « *Un Chiffon font font* », installées au Pôle des Métiers d'Art « Le 18A » à Aubenas,
Considérant que le projet DEFINNOV est de favoriser la formation en proximité grâce aux tiers-lieux avec notamment le 18A, qui propose ainsi un catalogue de formations et d'ateliers spécifiques aux métiers du fil en proximité sur le territoire ardéchois.

Considérant que la sélection de Charlène BOIT pour représenter le département de l'Ardèche à la 5^{ème} édition de la Grande Exposition du Fabriqué en France les 15 et 16 novembre prochain au Palais de l'Elysée, permet de faire rayonner le territoire de la CCBA, comme terre d'accueil des entreprises et, en particulier le « 18A » comme un lieu d'accueil des artisans d'art à rayonnement national et ainsi contribuer à l'attractivité de la CCBA,

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20251106-DEL06112025-25-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

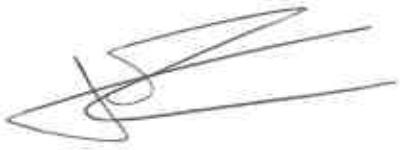
- Attribue une subvention à Charlène Boit et Cécile Garnier, égale à celle de la commune d'Aubenas, représentant 50% des dépenses plafonnées à 800 € pour couvrir les frais liés à leur participation à la 5ème édition de la grande exposition du Fabriqué en France au Palais de l'Elysée les 15 et 16 novembre 2025 ;
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2025 et que la dépense correspondante sera imputée, en section de fonctionnement, chapitre 65 c/65741 ;
- Autorise le Président à signer tout acte relatif à cette délibération.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 7 novembre 2025.

Le Président, Max TOURVIEILHE

Le Secrétaire de séance, Jean-Luc ARNAUD.



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20251106-DEL06112025-25-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025